

Formation STATISTIQUES REGIONALES et LOCALES

Réunion du 23 mai 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Statistiques régionales et locales le 23 mai 2001

1. Le Conseil constate avec satisfaction la forte diffusion des résultats du recensement de la population de 1999 aux niveaux communes et supra grâce en particulier aux supports électroniques (CD-ROM, Web, ...).
Il prend note des difficultés rencontrées par certains utilisateurs dans l'accès aux données infra-communales les plus fines du fait des contraintes de confidentialité. Il incite l'INSEE à poursuivre son effort pour satisfaire ces utilisateurs, notamment en ouvrant à leur intention des procédures de tabulation sur mesure appropriées.
2. Le Conseil recommande que la reprise de la concertation sur le recensement rénové de la population avec les élus locaux et leurs associations nationales soit l'occasion d'une mise au point précise de la procédure des enquêtes de recensement et des modes de suivi de la collecte.
Il recommande également que la concertation avec les utilisateurs sur la diffusion des produits issus du recensement rénové soit lancée aussitôt disponibles les éléments de bilan de la diffusion du recensement de 1999.
3. Le Conseil souhaite le développement d'un système d'informations statistiques au niveau infra-communal fondé sur les zones IRIS.
Il souhaite que le cadre réglementaire de la diffusion de ces informations permette, dans le respect total de la confidentialité, un accès aisé de tous les publics aux informations statistiques à l'IRIS.
Le Conseil recommande qu'un bilan de la pertinence du découpage des IRIS soit réalisé.
4. Le Conseil soutient les efforts en vue d'élaborer un dispositif cohérent d'informations au niveau local sur l'appareil productif (connaissance locale de l'appareil productif, CLAP), sur l'emploi (estimations d'emploi localisées, ESTEL) et sur les salaires. Il recommande que les entreprises soient informées du recours éventuel à des estimations de variables pour leurs établissements préconisées par les règlements communautaires.
5. Le Conseil recommande que les propositions du rapport du groupe de travail sur la connaissance statistique des finances publiques locales soient rapidement mises en œuvre.
Comme il l'avait souligné dans son avis général sur les programmes 2001, il souhaite notamment la réalisation dans les meilleurs délais d'un guide des sources d'information sur les finances publiques locales.
6. Le Conseil a pris connaissance des avancées réalisées sur de nombreux champs, tels que l'agriculture, l'environnement, la construction, pour répondre aux besoins d'informations régionales et locales ce qui répond à un axe stratégique des orientations à moyen terme. Il note toutefois avec regret que d'autres investissements, notamment la régionalisation d'au moins une partie des dépenses de l'Etat, ne pourront pas être menés à bien d'ici 2003, même si de premières réalisations, dont le Conseil se félicite, sont annoncées.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Statistiques régionales et locales réunie le 23 mai 2001.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Service des statistiques, des études et des techniques locales de la DGCL

INSEE

Réseau de l'action régionale du DAR

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sous-direction Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger de la DGCP

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES
- 23 mai 2001 -

Président : Yves FRÉVILLE, Sénateur

Rapporteur : Jean-François ROYER, INSEE, Chef du Département de l'Action régionale

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. FRÉVILLE)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (M. ROYER)

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2002

1- Exposé synthétique (M. ROYER)

2- Débat

III - Le Recensement rénové de la population et le partenariat avec les communes. (M GODINOT)

IV - Estimations d'emplois localisées -ESTEL (M.GROUTHIER)

V - Avancées en matière de diffusion de données locales (M. DE LOS SANTOS)

VI - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ALLAIN Dominique	INSEE
Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BERTAUD Thomas	CRCI Ile de France (représente M. CAPELLE)
Mme	COVO Christine	DREES Ministère de la solidarité
M.	DE LOS SANTOS André	INSEE
M.	DEFRENNE Jacques	ORHA / DRE 59-62
Mme	DENEL Corinne	Mairie de GENNEVILLIERS
M.	DESCHAMPS Denis	ACFCI / CROCIS
M.	DIEBOLD Patrice	Commissariat général du Plan
M.	FREVILLE Yves	SENAT
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	INSEE
Mme	HONORE Geneviève	INSEE
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
Mme	LAUREAT Marie-Andrée	CNIS
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	DGCL
M.	MARIOTTE Henri	INSEE
M.	MATARASSO Hervé	APCM (représentant M.Jean Yves ROSSI)
M.	MATHE Jean-gérard	CNI GEO
Mme	MOUTARDIER Mireille	SES
Mme	PARENT Marie-Christine	DGCP Bureau 5D
M.	PETIT Thierry	IAURIF
Mme	PIRON Marielle	Mairie de NANTERRE
M.	POULENAT Guilhem	Direction de la Prévision Bureau D1
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	REY José	SCEES
M.	RIANDEY Benoît	INED
M.	ROYER Jean-François	INSEE DDAR
M.	SUJOBERT Bernard	DARES - Mission actions régionales
M.	VIENNOT Guy	IFEN
Mme	ZUCKER Elisabeth	Délégation Interministérielle à la ville

Absents excusés

M.	ANDREANI Francis	Directeur du Conseil régional d'Aquitaine
Mme	BOULIDARD Marie-Hélène	Mairie de NOISY LE SEC
M.	CARREZ Gilles	Député du Val de Marne - Assemblée Nationale
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Professeur émérite - Université Paris 13
M.	ESPONDA Marc	APUR
M.	FUCHS Pascal	Ville de MONTREUIL
M.	GARMIRIAN Bernard	Enseignant - EAPB BGA Conseil
M.	HUMBERT Jean-François	Président du Conseil régional de Franche de-Comté
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
M.	MALVY Martin	Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées
Mme	MARCADIER Catherine	ADF
M.	MATHIEU Fabien	ADF
M.	OUSSET Jean	Professeur UFR - AES Université Montpellier I
M.	PIEGAY André	Conseil général du GREF
M.	RAFESTHAIN Alain	Conseil régional du centre
M.	ROBERT Jean-François	Conseil social de Franche-Comté

INTRODUCTION

M.Fréville ouvre la séance et compte tenu de l'ordre du jour très chargé, propose de commencer les exposés.

I -SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2001 (M. Royer)

M.Royer expose les suites données aux avis sur le programme 2001.

Avis 1- Depuis un an, des progrès tant techniques que juridiques ont été réalisés sur **les statistiques infra-communales sur les ménages**.

Les bases de données sur les revenus de la DGI ont été communiquées à l'INSEE et les travaux techniques nécessaires au traitement de cette masse d'informations dans les concepts statistiques retenant la notion de ménage plutôt que celle de foyer fiscal et faisant place aux concepts de revenus habituels en matière statistiques ont été effectués.

Par ailleurs, sur le plan juridique, un dossier détaillé déposé auprès de la CNIL en janvier dernier et décrivant en particulier les niveaux géographiques et les volumes d'informations susceptibles d'être diffusés par le système statistique public en exploitation de cette base, n'a pas encore reçu d'avis. Sous réserve que cet avis soit favorable, dès 2002 une nouvelle gamme de statistiques régionales et locales pourrait être disponible.

Concernant la collecte du volet de l'enquête permanente conditions de vie sur la vie de quartier, elle interviendra en 2001, comme souhaité.

Avis 2- Le Deuxième avis encourageait la réalisation des **estimations localisées d'emploi**, le point sera fait au cours de la réunion

Avis 3- Le projet "**connaissance locale de l'appareil productif**" progresse de façon satisfaisante, le démarrage des travaux de production s'effectuera à la fin de l'année 2001 pour une initialisation sur une première base disponible probablement fin 2002. Le projet devrait entrer dans un régime permanent en 2003 et permettre de combler une lacune de l'information statistique régionale et locale dans ce domaine.

Avis 4- La diffusion des **résultats de l'exploitation principale du RP99** s'est déroulée avec un retard enregistré par rapport au calendrier annoncé de trois à quatre mois. L'essentiel des produits a été mis à disposition des utilisateurs à des niveaux géographiques fins, notamment les données commune-profil ou IRIS-profil sur cédérom. Ces cédéroms contiennent pour chaque échelon géographique une description statistique assez fine, ils sont édités et vendus au niveau départemental.

Il s'est vendu plus de 3 500 commune-profil. La diffusion des données précises au niveau communal tirées de ce recensement en terme de quantité de données a été très supérieure à celle de tous les recensements précédents. Elle a sans doute facilité le travail des chargés d'études dans des organismes extérieurs qui disposent ainsi d'une information détaillée facile à traiter et qui, jusqu'au recensement de 1990, était exclusivement réservée à l'INSEE ou aux très grands organismes publics.

La diffusion par internet s'est également développée dans l'année qui vient de s'écouler.

Le Conseil se déclarait prêt à exprimer auprès de la CNIL les besoins complémentaires des utilisateurs.

A cet effet, une demande qui ne remet pas en cause le principe d'une diffusion infra communale sur des zonages fixes IRIS 2000 principalement, ni l'interdiction de diffuser des fichiers détail indirectement nominatifs en dessous de zones de 50 000 habitants, a été déposée à la CNIL.

L'objectif est d'obtenir l'assouplissement d'un certain nombre des règles fixées en 1998 sur la diffusion du recensement.

Sur la suggestion de nombreux utilisateurs, il a été demandé d'autoriser la diffusion de zonages publics différents de l'IRIS 2000 comme les ZUS (**zone de la politique de la ville**) contenant un volume de données prévu à l'avance ; d'autres dispositions de même type devraient faciliter l'accès des utilisateurs et la communication dans le cadre de la politique publique des données du RP99.

Avis 5- Le RRP fera l'objet d'un point spécifique au cours de la réunion.

Avis 6- Les **finances publiques locales** et le **groupe sur la connaissance statistique des finances publiques locales**.

Le groupe a terminé ses travaux à la fin de l'année 2000 et son rapport a été présenté à l'assemblée plénière du CNIS en décembre. La phase de suivi des recommandations est en cours, la difficulté consiste à faire travailler ensemble un très grand nombre d'acteurs de l'information.

M.Royer propose à la formation de réunir de nouveau cet automne le groupe de travail sur les finances publiques locales pour examiner les premières avancées sur deux recommandations qui figuraient dans le rapport : le thème « guide » c'est à dire la réalisation d'un guide permettant un meilleur accès au patrimoine existant de données sur les finances publiques locales et le thème « diffusion », pour l'augmentation des moyens de diffusion de ces données.

Avis 7- En ce qui concerne l'INSEE, le **développement des réseaux de statisticiens régionaux** a progressé dans le cadre du projet « offre cohérente en région » qui comprend cinq pôles de service de l'action régionale à dominante thématique qui vont être ouverts à l'automne 2001.

II - EXAMEN DES AVANTS-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2002 (M.Royer)

M.Royer précise qu'il présentera les travaux nouveaux des programmes 2002 prévus par les différents services.

- Il propose que les représentants du SETL pour le ministère de l'intérieur et de la Comptabilité publique fassent cette présentation sur le thème qui les concerne, les finances publiques.

Toutefois, il souligne que le point commun de ces programmes, notamment pour ces deux organismes, semble être l'insistance sur la rapidité de mise à disposition des résultats mais aussi, le travail lié au développement de l'intercommunalité des pays, des agglomérations et à son impact sur la fiscalité des finances locales.

- Dans le domaine de l'économie plusieurs travaux importants sont à signaler, il s'agit :

- de la suite de la diffusion du recensement général de l'agriculture.

- de projets de réalisation d'enquêtes régionales sur la demande de services par les entreprises par le réseau INSEE coordonné par le département des activités tertiaires de l'INSEE.

A noter que ce type d'enquêtes a déjà été réalisé dans une ou deux régions en particulier en Picardie et en Lorraine ; les partenaires se sont déclarés satisfaits.

M.Royer souligne que ce sont des enquêtes extrêmement légères sur la demande de service par les entreprises.

- du côté du SESSI, une enquête complémentaire à l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie permettant d'obtenir une régionalisation fiable des résultats de cette enquête sur les consommations d'énergie.

- Dans le domaine de l'emploi, la DARES et les directions régionales du travail, de l'emploi et la formation professionnelle poursuivent leurs efforts pour mettre au point un système d'informations global sur les politiques locales de l'emploi et en mettre les résultats à disposition des responsables locaux.

La DARES signale l'importance que prendra l'utilisation des déclarations mouvements de main d'œuvre et l'enquête des EMMO (enquête mouvements main d'œuvre) par zone d'emploi pour le suivi de l'évolution de l'emploi par les DRTE.

Du côté de l'INSEE, l'enquête « collectivité territoriale renouvelée » sera mise en œuvre en 2002 avec un volet permettant une meilleure localisation des emplois des collectivités territoriales et l'aboutissement des travaux sur le SIRET y compris en matière d'emploi public.

Dernier point concernant l'emploi, le CEREQ dans la mise à disposition de ses enquêtes générations prévoit en 2002 la publication d'indicateurs d'insertion par région et grand niveau de formation, ce qui est une information tout à fait fondamentale et très demandée en particulier par les conseils régionaux pour cadrer leurs efforts relatifs à la formation.

- Dans le domaine du social conditions de vie, des extensions sont prévues sur les enquêtes « logement » à la fin de 2002 et « santé » sur les années 2002 et 2003.

Beaucoup d'acteurs locaux se posent la question de l'opportunité d'extensions régionales des enquêtes nationales.

Pour l'enquête santé déjà deux ou trois grandes régions ont manifesté leur intérêt pour faire un volet local, c'est à peu près le même nombre en ce qui concerne l'enquête logement.

Toujours dans le domaine social des grands organismes de sécurité sociale comme la CNAF annoncent pour 2002 des indicateurs de fréquentation des équipements sociaux (crèches etc) ; la CNAV (la caisse nationale d'assurance vieillesse) dans le cadre de son système SNSP (Système national statistique prestataires) annonce la mise en place de bases statistiques régionales sur les retraites et les retraités selon leur lieu de résidence et la diffusion d'informations à partir de ces bases.

Dans l'observation de la population et des conditions de vie, dans la foulée du recensement il existe un certain nombre d'enquêtes soit associées, soit complémentaires notamment l'enquête sur les histoires familiales dont les tout premiers résultats viennent de paraître, l'enquête handicap incapacité dépendance, l'échantillon démographique permanent et l'échantillon de mortalité différentielle. Ce dispositif devrait permettre en 2002, un certain nombre d'analyses plus fines, localisées au niveau régional et plus poussées que ne le permettrait le seul recensement.

En matière de logements, il faut citer l'impact de la loi solidarité renouvellement urbain sur une enquête sur le parc locatif social réalisée par le service statistique du ministère de l'équipement. En effet, une des dispositions de cette loi oblige à recenser avec beaucoup de précision le parc locatif social jusqu'au niveau communal et donc l'enquête autrefois statistique devient plutôt administrative ce qui oblige à la revoir et sans doute à la renforcer.

Par ailleurs, SITADEL, le dispositif de suivi et d'observation de la construction sera amené à évoluer dans le cadre des nouvelles règles de l'urbanisme. Le service statistique de l'équipement veillera à ce que l'observation de la construction et du logement au niveau local ne pâtisse pas de ces évolutions.

- Enfin, en 2001 et 2002 seront organisés des états régionaux de l'environnement, c'est à dire des panoramas statistiques portant également sur les enjeux et les politiques de l'environnement au niveau de chaque région.

L'ADEME pour la maîtrise de l'énergie annonce une refonte de son système d'information sur les déchets en région.

M.Royer fait ensuite le point sur l'avancement du moyen-terme 1999-2003. Il précise que les grandes opérations que sont les recensements généraux de la population et de l'agriculture se sont déroulées de manière satisfaisante.

Il ajoute que pour satisfaire la demande insistante sur le recours aux statistiques administratives sociales et fiscales, de nouvelles avancées sont en préparation du côté des finances publiques, de l'utilisation des données de la DGI sur les personnes et des projets de type connaissance locale de l'appareil productif.

Des étapes restent à franchir tant sur le plan juridique avec les approbations attendues de la CNIL, que sur le plan technique mais le programme est en bonne voie.

Les formes de mise à disposition de l'information locale progressent rapidement, en particulier avec l'utilisation de plus en plus importante des formes électroniques de mise à disposition de l'information locale.

Il remarque que le manque de vision relationnelle des territoires n'est pas satisfaisant, en effet, les statistiques disponibles ne présentent que des échelons géographiques mis côte à côte.

Le recensement fournit quelques éléments, d'autres sources également, mais des progrès plus rapides sont souhaités.

Sur le plan des enquêtes locales, le développement pourrait encore s'accroître dans les dernières années du moyen terme en cours, mais surtout dans le moyen terme à venir.

Des problèmes pourraient surgir de quelques aspects sectoriels, par exemple l'inventaire des équipements qui est amorcé mais nécessitera certainement de la volonté pour poursuivre dans la direction esquissée. La régionalisation des comptes de l'Etat est aussi une ambition très ancienne qui n'est pas réellement amorcée.

La Comptabilité publique, laisse espérer qu'avec la mise en place du projet ACCORD les conditions seront meilleures, une mise à disposition pendant le moyen-terme en cours ne semble cependant pas réalisable.

Avant d'engager la discussion M.Fréville souhaite que M. LE GLEAU intervienne. Auparavant, il dit avoir noté des avancées sur des sujets dont on n'espérait plus les résultats notamment la répartition spatiale fonctionnaires de l'Etat.

Il espère que la régionalisation du budget de l'état finira à son tour par progresser.

Il manifeste son intérêt pour une bonne connaissance des revenus médians par territoire (communes, départements), très utiles aux économistes. Il considère que la connaissance de la dispersion des revenus serait un élément supplémentaire appréciable.

M.Fréville souligne que l'une des difficultés rencontrées porte sur les nouveaux concepts territoriaux et s'interroge sur la façon dont ces concepts se traduisent sur le plan statistique.

Sur le dernier point évoqué, M. Le Gléau répond qu'un groupe de travail inter administratif composé de la délégation interministérielle à la ville, la DATAR, le ministère de l'équipement et le ministère de l'intérieur se réunit actuellement pour essayer d'organiser cette information sur les territoires : comment s'articulent par exemple, en zone urbaine, les périmètres des contrats d'agglomération (loi Voynet), des communautés d'agglomération (loi Chevènement) ou des schémas de cohérence territoriale (loi SRU) ; le groupe suit également l'avancement des pays.

Puis, M.Le Gléau poursuit en soulignant l'amélioration quantitative et qualitative en cours pour essayer de raccourcir les délais de diffusion de l'information qui se traduit en particulier par les publications écrites et le site internet. Ce dernier vient de s'enrichir d'un module assez important sur l'intercommunalité.

Le site propose en effet, la situation exacte de l'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier **2001**, la composition communale de tous les groupements à fiscalité propre sous forme de cartes, de listes, et de fichiers téléchargeables.

Il ajoute qu'en revanche sur l'intercommunalité qui n'est pas à fiscalité propre, il est particulièrement difficile de rassembler l'information, l'organiser et la présenter.

Mme Parent intervient en signalant que l'absence de représentant du bureau 6C de la comptabilité publique s'explique par la vacance d'un poste d'administrateur INSEE pour la deuxième année consécutive.

Elle enchaîne en précisant que sur le plan statistique le fait marquant de l'année et des années à venir c'est la rénovation de l'application sur les établissements publics locaux qui permet d'obtenir des agrégats relativement détaillés au niveau individuel avec en projet à terme, une publication sur l'intercommunalité.

Puis, elle ajoute au sujet des comptes nationaux, que la DGCP étant étroitement associée à toutes les bases de données régionales, cela permettra d'améliorer le « qui à qui » c'est à dire les échanges croisés en particulier dans la production de comptes régionalisés des administrations publiques locales, réalisés pour le compte de l'INSEE. Cette démarche s'inscrit évidemment dans le programme à moyen terme.

Par ailleurs, concernant la régionalisation des comptes de l'Etat, elle précise qu'en particulier avec l'appui de la direction du budget, un essai d'intégration de la dépense centrale dans la base comptable INDIA sera certainement tenté avant la mise en place du projet ACCORD. Ce travail s'intègre également dans le moyen terme.

Mme Parent indique que la mise en place de la convergence des calendriers de productions de comptes au sein de la direction de la comptabilité publique est en cours et qu'elle permettra de mieux articuler la production du bureau 6C avec la production des comptes nationaux. En conséquence, dès le début de l'année prochaine les publications de la DGCP sur les finances publiques locales seront enrichies d'un volet compte nationaux et tableaux intermédiaires.

Enfin, elle annonce que les comptes nationaux vont changer de base et qu'un certain nombre de concepts et de classements d'unités seront réexaminés.

Une publication est prévue pour 2004, sur les années 2001-2003 avec pour base l'année 1999.

Enfin, une dernière information, la publication des comptes nationaux sera faite en euros à compter de 2002.

M. Rey juge utile de rendre compte des travaux de la formation agriculture qui s'est réunie le 26 avril, dans la mesure où un grand nombre d'informations sur l'agriculture intéressent les niveaux régional et local.

Pour preuve, Il précise que la demande exprimée auprès des services de statistiques agricoles les amène à fournir chaque année des informations au moins de niveau départemental.

Il signale que le recensement de l'agriculture est quasiment terminé, il s'est déroulé de façon satisfaisante et dans le respect du calendrier prévu. Le taux de refus a été comme à l'accoutumée inférieur à 0,5%.

Les premiers résultats commencent à paraître au niveau départemental et régional et sont simultanément chargés dans le site internet du ministère de l'agriculture; dans le même temps sont diffusées dix informations au niveau communal quand le secret statistique le permet.

Le ministre devrait dans environ trois semaines faire une présentation publique des premiers résultats nationaux.

Le bouclage du fichier définitif devrait intervenir dans les premiers jours de juillet. Le programme de publications standards s'étalera du début septembre jusqu'à la fin décembre, avec de moins en moins de papier, de plus en plus de supports électroniques, y compris bien sûr le site internet.

M.Rey ajoute qu'une réflexion a été lancée avec M.Puig sur un éventuel recensement rénové de l'agriculture.

Ce dossier a été confié à l'inspecteur général Pierre DEBREU qui dans ses premières conclusions attire l'attention sur le risque de mise en péril des séries au niveau local au-delà de 2010 si un recalage important n'était pas réalisé.

De plus, sur le plan budgétaire des problèmes se posent pour la réalisation d'un recensement en 2010 et d'un recensement en continu entre 2001 et 2010.

Le projet est abandonné, cependant, les réflexions de Pierre DEBREU permettront d'améliorer le dispositif.

Par ailleurs, en collaboration avec l'IFEN, des enquêtes sont au programme 2001-2002 pour approfondir les relations entre l'agriculture et l'environnement. Elles donneront lieu à des résultats départementaux ou par bassins sur les pratiques culturales des agriculteurs, les bâtiments d'élevage et tout ce qui concerne le traitement des effluents.

En 2002 deux recensements seront réalisés celui de la conchyliculture et celui de l'horticulture qui est complémentaire de celui de l'agriculture.

Pour compléter l'intervention de M.Rey, M.Viennot signale que depuis deux à trois ans l'IFEN et le SCEES travaillent ensemble sur deux enquêtes.

Puis il se félicite que le SCEES développe des enquêtes s'intéressant aussi à l'environnement.

S'agissant des états régionaux de l'environnement. Il précise que cela se traduira par la réalisation de vingt six cahiers d'une centaine de pages, un par région pour les vingt deux régions métropolitaines et quatre DOM.

Ce projet de grande envergure consistera à établir des comparaisons entre chaque région et le niveau français et à identifier les particularités de chacune des régions du point de vue environnemental ; il va démarrer au deuxième semestre 2001 et se prolongera sur quatre ans minimum.

Enfin, il demande une aide à la constitution du réseau de statisticiens des DIREN animé par l'IFEN, car, actuellement il n'est composé que de sept statisticiens.

Mme Moutardier confirme qu'en particulier dans le domaine de la construction de nombreuses opérations notamment PLS (enquête sur le parc locatif social) et SITADEL fournissent des informations aux niveaux régional et local voire communal.

A ce sujet, elle signale que le site internet a été rénové et que depuis la mi-avril, une place est réservée à la diffusion des résultats régionaux. Cette diffusion est constituée de tableaux par région, par département qui sont mis en ligne tant au niveau transport qu'au niveau construction.

Elle insiste enfin, sur :

- l'alimentation de la base GÉOKIT (base communale sur l'habitat et son environnement) ;
- la constitution en particulier d'une base à l'IRIS 2000 avec les résultats du recensement ;
- la base à la commune qui est complétée avec les résultats du recensement 99.

Débat

M. Riandey intervenant en sa qualité de membre de la société française de statistique signale que dans le cadre de l'animation des réseaux régionaux de statisticiens la société française de statistique vient créer un groupe statistique et environnement.

Puis il félicite M. ROYER qui vient d'être élu au bureau du groupe statistique économique et social de la société française de statistique.

Mme Denel, démographe à la ville de Gennevilliers et représentant les démographes de collectivités locales rappelle qu'en plus des découpages national et régional, il en existe d'autres.

Puis, elle souligne que le retard constaté sur le recensement 99 est supérieur à quatre mois notamment en Ile-de-France

Elle propose de clarifier la classe d'âge pour les enfants scolarisés.

Elle se plaint d'une part, de la difficulté à mettre en œuvre le cédérom communes analyse et d'autre part, de façon générale de la complexité liée à la diffusion des données du recensement au niveau local.

Elle demande que des modalités soient clairement définies pour généraliser, harmoniser entre échelons géographiques et rendre transparent l'accès aux données publiques.

Cette démarche supprimerait la négociation d'accords au coup par coup.

Monsieur Fréville juge cette proposition intéressante et pense qu'effectivement dans la mesure où cela serait possible, l'adoption de conventions simplifierait beaucoup les relations entre les communes ou n'importe quel intervenant et les administrations.

M. Royer précise que son exposé reposait sur une comparaison des conditions dans lesquelles les données avaient été diffusées après les recensements de 90 et 99.

Il ajoute qu'entre 1990 et 1999 ce qui a changé et est probablement à l'origine de l'intervention de Madame Denel c'est une disposition concernant les fichiers indirectement nominatifs.

La France était le seul pays occidental où ces fichiers pouvaient juridiquement être mis à disposition dans des versions appauvries, il souligne que le nombre d'utilisateurs de ce fichier détail après 90 était extrêmement réduit. Vers 96-97 il a été décidé qu'il fallait se ranger à la pratique commune des organismes statistiques des pays comparables à la France.

L'INSEE a donc été obligé de repenser la diffusion des données et d'augmenter notablement les possibilités d'accès à l'information déjà tabulée et mise à disposition de l'utilisateur sur des cédéroms dont entre autres, le produit phare « commune profil ».

M. Royer pense que la décision de ne pas diffuser le fichier détail même appauvri, a facilité le déroulement du recensement et son acceptation par les ménages.

Mme Denel précise qu'elle fait appel à un informaticien pour mettre en ligne dans un fichier excel les données de douze tableaux qui sont en fichier texte. Ce traitement demande un savoir-faire informatique supérieur à celui qui était nécessaire pour les données du RP90 alors que ces tableaux existaient déjà et qu'ils étaient déjà pré formatés et directement accessibles sur un tableur.

Elle ajoute que par rapport à 1990, il n'y a pas de nouveauté sur le plan technique, sinon la mise en place de Beyond qui concerne uniquement les communes profil ou les IRIS profil.

En revanche, l'utilisation des données est plus compliquée et de fait, les petites et moyennes communes sont contraintes de faire appel à des professionnels qui coûtent, d'autant qu'ils demandent de disposer d'outils informatiques beaucoup plus développés qu'il n'était nécessaire en 90.

Toujours d'après Mme Denel, le secret statistique ne serait pas remis en cause dans la diffusion du fichier détail et si le nombre d'utilisateurs de 90 est resté réduit, cela tient au fait que l'existence de ce fichier n'était pas connue.

Elle doute du fait que d'annoncer aux enquêtés qu'il n'y aura pas de données individuelles puisse influencer sur le taux de réponse.

Enfin, elle fait part de son mécontentement quant aux réponses obtenues et regrette que depuis trois ans il n'y ait pas eu de remise en cause malgré les différentes preuves apportées par les communes.

M.Fréville conclut de cette intervention, qu'il est certain que les demandes exceptionnelles ont un coût. Il s'agit de savoir combien quelle tarification doit leur être appliquée.

D'autre part, il constate que l'offre de produits de l'INSEE ne suffit manifestement pas à satisfaire toute la demande.

Persuadé que des problèmes similaires à ceux de Gennevilliers doivent se poser dans diverses communes, il suggère dans la perspective des futures exploitations de l'INSEE, de prendre contact avec l'association des maires des grandes ou moyennes villes qui seront peut-être amenés à s'équiper en statisticiens, démographes pour mieux connaître la demande.

Un contact avec une association des démographes de ville pourrait aussi permettre de négocier globalement avec l'INSEE.

M.Royer pense qu'il faut séparer les deux problèmes. D'une part, une divergence d'interprétation de la confidentialité concernant le fichier détail et d'autre part, également une divergence d'appréciation, mais concernant les produits de diffusion du RP99 qui sont mis à disposition et leur caractère plus ou moins pratique, approprié.

Il rappelle que dans le dispositif de diffusion après 90 il n'existait ni cédéroms, ni base de données.

Il reconnaît qu'il y a des progrès à faire et la suggestion du président lui semble de nature à permettre progressivement d'améliorer ces produits.

M. Renard évoque les problèmes liés au système productif et à sa connaissance territoriale. Il s'inquiète du fait que la procédure d'extensions régionales sur la demande de service ne soit pas encore engagée au niveau national dans le tertiaire, il craint en effet un problème de coordination entre les enquêtes réalisées au niveau régional et l'approche nationale de la demande de service.

Par ailleurs, il se félicite de l'existence du projet CLAP et de ses progrès, mais il remarque qu'il va y avoir « une sorte d'invention raisonnée et raisonnable de données par établissement ».

En conséquence, il demande que soient portées à la connaissance des entreprises, les estimations, les évaluations (de variables dérivées) faites pour chacun de leurs établissements. Il lui paraît également très utile que les entreprises sachent comment tel composant ou telle variable d'un établissement donné a été reconstitué.

Sur le premier point évoqué par Renard, M.Royer précise que les enquêtes sur les besoins en services sont adressées aux entreprises d'une région qui au vu d'une liste de services aux entreprises (nettoyage etc.) doivent cocher un certain nombre de cases et répondre à des questions exprimant leur opinion sur la manière dont elles se satisfont actuellement où dont elles souhaiteraient se satisfaire pour ces services.

Des enquêtes de ce type ont été présentées au Comité du label et ont été réalisées en Picardie il y a 4 ou 5 ans, en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais récemment.

L'objectif est sur le plan technique, d'avoir un modèle type sur ces enquêtes concerté en particulier avec le niveau national de façon à introduire une comparabilité entre ces différentes enquêtes régionales.

La procédure d'opportunité auprès des instances régionales et le passage en Comité du label national seront maintenus.

Mme Amiel rappelle que Mme Demotes Mainard a évoqué ce souci de coordination dans son exposé introductif, qu'il l'a été également dans la présentation de l'enquête nationale demande de services aux entreprises.

Puis elle précise qu'il n'est pas évoqué dans l'avis de cette formation, mais qu'il l'est dans celui de la formation sectorielle.

Concernant le projet CLAP (connaissance locale de l'appareil productif), M. Royer précise que l'essentiel de ce projet est une bonne localisation de l'emploi et de la masse salariale.

Cela consiste à s'assurer que l'établissement a bien été repéré dans les DADS, où sont comptabilisées les personnes qui travaillent, au lieu où elles travaillent, et où se trouve la masse salariale.

Il est envisagé de mettre en rapport ce fichier avec un fichier national qui contient par exemple des comptes dans les (BIC) bénéfiques industriels et commerciaux, de manière qu'ultérieurement des travaux de décomposition mécanique de données au niveau établissement soient possibles, sans qu'aucune « invention » de chiffres soit réalisée. Ces travaux doivent être communiqués en intégralité par l'INSEE aux entreprises qui le souhaitent.

M.Renard précise que l'invention dont il a parlé c'est justement cette procédure mécanique.

M.Royer répond que M.Grouthier et lui-même sont en effet d'accord pour limiter au maximum le recours à de telles de pratiques. Il ajoute toutefois que cette procédure est incontournable quand il s'agit de rétablir les valeurs ajoutées régionales et les PIB régionaux qui sont demandés par l'Union européenne.

M.Fréville précise que les entreprises ventilent leur valeur ajoutée entre leurs établissements de façon tout à fait théorique pour la répartition du dégrèvement en fonction de la valeur ajoutée de la taxe professionnelle.

III – LE RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET LE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES (M.Godinot)

M.Godinot présente six faits marquants de la période écoulée entre la précédente réunion de la formation et celle d'aujourd'hui:

Le premier, est la décision prise d'organiser la collecte en une vague unique au début de chaque année au lieu de l'étaler sur plusieurs mois.

Le deuxième point résulte du premier. En effet, l'étalement de la charge n'étant plus du tout le même, épargner aux collaborateurs traditionnels de l'INSEE, les communes, de contribuer à la collecte comme cela avait pu être envisagé, n'était plus possible du fait de la collecte ramassée dans le temps. C'est donc le schéma traditionnel de partenariat avec les communes qui a été retenu.

Le troisième fait marquant a été l'achèvement des travaux du groupe de travail du CNIS sur les questionnaires. Il a remis son rapport et formulé des propositions qui ont été examinées par le bureau du conseil à l'automne dernier.

Le quatrième fait est l'organisation le 5 octobre 2000 d'un séminaire par la société française de statistiques et l'INSEE. Séminaire au cours duquel, la rénovation du recensement a été présentée et un certain nombre de points abordés en dialogue entre la communauté scientifique présente et l'INSEE.

Les principales questions-réponses issues de ce séminaire doivent être incessamment publiées par la revue de la société française de statistique.

Le cinquième point c'est la création récente et l'implantation à la direction régionale de l'INSEE en Rhône-Alpes, d'un site expérimental concernant le RRP.

La mission fondamentale du site sera d'être une espèce de laboratoire dans lequel en collaboration avec quelques communes ou établissements publics de coopération intercommunale volontaires, on s'intéressera à l'organisation complète des opérations et on essaiera de suivre le film des événements depuis la préparation d'une enquête jusqu'à sa réalisation sur le terrain.

Un certain nombre d'hypothèses des différentes maîtrises d'œuvre y seront testées, pour chercher à voir si concrètement leur réalisation sur le terrain répond aux attentes.

L'objectif est multiple :

- aider à faire émerger de bonnes procédures de collecte ;
- contribuer à une meilleure évaluation des charges pour les différents partenaires ;

- chercher à conforter la qualité des modules de formation et des supports de formation du personnel de collecte et aussi à intégrer les différents composants informatiques des nombreuses applications qui devront être mises en œuvre pour la réalisation des opérations ;
- aider dans la manière d'organiser les activités cartographiques qui sont une nécessité pour l'exécution des enquêtes de recensement.

Le sixième et dernier point, est la création récente d'un comité de conseil méthodologique qui est constitué de personnes appartenant ou extérieures à l'INSEE, reconnues pour leur compétence de théoricien ou praticien en matière statistique. A ce comité seront soumis des documents correspondant à des options méthodologiques envisagées afin d'apporter un regard critique sur ces propositions, ce qui permettra à la maîtrise d'ouvrage de prendre des décisions en principe mieux assurées.

Le deuxième volet de l'intervention de M.Godinot porte sur l'évolution du dossier RRP au plan juridique.

En premier lieu, Il rappelle que le Conseil d'État consulté à l'été 1998, avait recommandé qu'une loi accompagne la réforme des modalités du recensement.

Depuis, un projet de texte a été réalisé puis examiné par le Conseil d'État et sensiblement amélioré. Il a recueilli un avis favorable de la CNIL, de la caisse d'assurance maladie consultée puisqu'il est prévu que l'INSEE sera destinataire d'informations démographiques non nominatives issues des fichiers de gestion de l'assurance maladie, et les avis nécessaires auprès de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française, des Iles Wallis et Futuna et de Mayotte.

Ce texte ne sera pas une loi autonome, il vient d'être rattaché au projet de loi qui s'intitule « démocratie de proximité et institutions locales » qui doit être examiné ce jour par le conseil des ministres.

S'il en reçoit l'agrément, il sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dans très peu de temps et la première lecture pourrait intervenir le 19 juin.¹

Que contient ce texte ?

Il réaffirme que le recensement de la population est effectué dans le cadre juridique des lois du 7 juillet 1951 et du 6 janvier 1978, sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat et qu'il conserve ses finalités traditionnelles, à savoir le dénombrement de la population de la France, la description des caractéristiques démographiques et sociales de la population, le dénombrement et la description des caractéristiques des logements.

Le texte organise une collaboration entre personnes de droit public pour la réalisation des enquêtes de recensement, il indique que si la collecte d'informations est organisée et contrôlée par l'INSEE, les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes ou par les établissements publics de coopération intercommunale.

Depuis le tout début du XIX^{ème} siècle, les recensements de la population étaient exécutés avec une participation de l'appareil communal, mais la responsabilité en était confiée au maire en tant que représentant de l'Etat.

Ce projet de loi innove dans le sens où il attribue la responsabilité de la réalisation des enquêtes de recensement à la commune. L'intérêt du point de vue des techniciens, c'est que juridiquement le passage par la commune ouvre la possibilité d'une délégation de la responsabilité vers les établissements publics de coopération intercommunale et du point de vue de l'INSEE si cette délégation est effective, les interlocuteurs pourraient être moins nombreux et une relation suivie pourrait être entretenue. Le législateur tranchera.

Le projet de texte poursuit en indiquant que les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs qui sont des agents de la commune ou des agents de l'établissement public de coopération intercommunale, ceci afin d'éviter qu'il puisse y avoir sous-traitance de l'opération.

Après quoi le texte indique qu'il y aura une distinction déterminée par un seuil de population lequel sera fixé par décret, pour les modalités de recensement.

Au-dessus du seuil les enquêtes seront effectuées par sondage, l'intégralité du territoire de ces communes est prise en compte au cours d'une période de cinq ans.

En dessous du seuil les communes seront recensées exhaustivement mais à raison d'un cinquième tous les ans l'ensemble de ces communes étant recensé sur une période de cinq ans.

¹ Ce projet de loi a été discuté et voté par le Parlement en février 2002.

Le texte poursuit que pour établir les chiffres de la population l'INSEE utilisera les informations recueillies à l'occasion de ces enquêtes, mais aussi des données issues de fichiers administratifs auquel il est habilité à accéder ainsi que les résultats de toutes les autres enquêtes statistiques publiques réalisées en application de la loi de 1951.

Il est prévu qu'un décret authentifiera chaque année les chiffres des populations de l'ensemble du territoire et que le premier décret sera publié à la fin de la première période de cinq ans qui a été retenue pour assurer une couverture intégrale du territoire.

Une autre disposition intéressante institue un libre échange entre l'INSEE et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale intéressés, d'informations relatives à la localisation des immeubles et nécessaires à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement

Cela fondera en droit un échange d'informations géographiques forcément précises à l'adresse et donc considérées par la CNIL comme indirectement nominatives.

M.Godinot fait le point sur le calendrier. L'espoir est basé sur un texte voté au plus tard à l'entrée du printemps 2002.

Les textes d'application seront alors pris, notamment un décret en conseil d'Etat qui devra préciser les définitions des différentes catégories de population concourant aux chiffres de population légale, comment seront calculées les populations légales, les modalités des enquêtes de recensement sur le terrain.

Ce texte long et important appellera beaucoup de discussions avec la CNIL et le Conseil d'Etat.

La réalisation des premiers repérages de terrain 2002, et des premières localisations d'adresses et de logements, qui dans les grandes communes fonderaient l'enquête de recensement au début de l'année 2004, est prévue pour la fin de l'année 2003.

Si ce calendrier est respecté, c'est à la fin de l'année 2008 que seraient publiées les premières populations.

Avant de présenter le programme de travail pour 2002, M.Godinot rappelle les opérations déjà réalisées en 2001.

Il s'agit pour l'essentiel de la réalisation d'un certain nombre de tests de nature plutôt qualitative, permettant de choisir un type de questionnaire sous la forme de feuilles volantes ou d'une présentation en cahier.

Pour chacune de ces présentations deux maquettes disponibles sont testées du point de vue de leur recevabilité par la population mais aussi de leur qualité pour des opérations de lecture optique en aval.

Les autres tests sont centrés sur les procédures de collecte et en premier lieu dans les grandes communes puisque les innovations y seront les plus nombreuses.

Grâce aux tests réalisés à la fin de l'année 2000 la conviction est acquise, qu'il est préférable de retenir pour les opérations de collecte un concept d'adresses.

Le taux de réponse de la population sera testé selon deux modalités de collecte : un sondage sur liste et un sondage en grappe², comme cela avait été recommandé par la communauté scientifique

Les tests vont servir :

- à valider les procédures de repérages des adresses et des logements de l'échantillon dans les grandes communes ;
- à valider la chaîne des instructions dans les procédures de contrôle ;
- à procéder à des mesures précises de charges pour la réalisation de l'enquête pour l'encadrement et pour le contrôle des opérations.

Ces tests concernant les grandes communes, organisés sur la période mai juin, sont en cours, ils seront prolongés et approfondis à la fin de l'année 2001.

² Le sondage sur liste correspond à l'indication des coordonnées d'un certain nombre de logements tirés au hasard et que l'agent recenseur doit retrouver sur le terrain ; le sondage en grappe c'est l'indication d'une adresse et l'agent recenseur doit recenser tous les logements qu'il trouve à cette adresse.

Toujours au titre des tests en 2001, mais cette fois concernant les communes de moins de 10 000 habitants puisque c'est vraisemblablement ce seuil qui sera retenu.

Pour les petites communes les opérations resteront traditionnelles puisqu'il s'agit de recensement exhaustif. L'innovation consistant à doter les agents recenseurs d'une liste de références d'adresses de manière qu'il soit guidé par cette liste dans leur cheminement sur le terrain sera testée.

S'agissant du programme de travail de l'année 2002, M. Godinot indique que les opérations de tests en 2002 seront évidemment déterminées dans le détail, à la lumière des résultats des tests de l'année 2001.

Il pense qu'il y aura trois volets :

- Les opérations conduites sur le site expérimental de la direction régionale de Rhône-Alpes (Cf le début de son exposé).
- Très vraisemblablement une opération plus lourde qualifiée de répétition ou test d'intégration qui mettra en jeu plusieurs directions régionales de l'INSEE et plusieurs communes.
Il s'agira de tester en vraie grandeur et sur un échantillon suffisamment important des procédures, des organisations, des applications informatiques du recensement rénové pour simuler autant que possible le démarrage des opérations.
- Et puis, certainement la réalisation de petits tests destinés à lever des options pour chacun des nombreux projets informatiques ou non qui accompagnent la préparation de la rénovation du recensement.

Cette orientation générale des tests de mise en œuvre de l'année 2002 a été soumise à la formation démographie condition de vie et a obtenu un avis d'opportunité favorable le 18 mai de cette année.

Le dernier point c'est la concertation avec les élus et leurs associations nationales pour l'organisation des enquêtes de recensement.

Le dialogue s'avère nécessaire avec les communes qui seront partenaires pour la réalisation des enquêtes de recensement, de manière à faire émerger des procédures de collecte aussi consensuelles et précises que possible, afin d'atteindre les deux objectifs fondamentaux envisagés pour la collecte, à savoir une bonne qualité des opérations d'une part, et d'autre part le respect de la confidentialité des données individuelles recueillies.

Une réflexion en cours porte sur les opérations à mener par les communes et par l'INSEE pour assurer le bon déroulement des opérations sur le terrain.

Un document daté du 20 avril 2001 constitue une base de discussion pour la concertation qui va se dérouler avec les communes et les associations, notamment l'association des maires de France.

Un rendez-vous avec l'association des Maires de France est fixé au 30 mai pour notamment mettre en place un groupe de travail qui permettra de dialoguer très précisément sur l'organisation concrète des enquêtes de recensement.

Parallèlement, quelques directions régionales de l'INSEE dialogueront avec des communes de leur environnement pour essayer de mesurer concrètement les attentes, les préoccupations des partenaires.

Le décret en Conseil d'Etat indiquera précisément la façon dont les opérations devront être menées sur le terrain, mais avant que ce texte ne soit figé, il est absolument nécessaire de dialoguer à son propos avec les communes.

M. Fréville remercie M. GODINOT pour son exposé très complet et très intéressant.

Il demande à quelle période se déroulera la vague unique de collecte.

M. Godinot répond que ce sera en début d'année autant que possible près du 1^{er} janvier. Les raisons de ce choix résident dans la récupération d'un délai supplémentaire par rapport à la situation actuelle, pour exploiter les données et sortir avant la fin de l'année des résultats issus de la collecte de l'année.

M Le Gléau signale que la DGCL travaille beaucoup avec l'INSEE sur ce projet et souligne que l'organisation d'un futur recensement exigeait qu'une loi soit votée.

Il ajoute que les recensements précédents étaient particulièrement fragiles du point de vue juridique, puisqu'il n'existait pas de loi.

L'intérêt de la loi qui vient d'être détaillée, c'est de clarifier un certain nombre de contextes notamment le statut des agents recenseurs.

Il constate que les trois populations légales par communes qui ne faisaient référence à aucune loi pourront effectivement s'appeler populations légales.

Il signale que parallèlement à la concertation sur l'organisation de la collecte et la réalisation du recensement que M.GODINOT a évoquée, une concertation qui commence à se développer, sera relancée le 30 mai concernant l'impact législatif et réglementaire du fait qu'une nouvelle population sera disponible chaque année pour les communes, les échelons supérieurs et les cantons.

Il ajoute, qu'il faudra déterminer les règles à mettre en application pour ce qui concerne les élections, la fonction publique territoriale, les finances, les dotations et le fonctionnement des collectivités locales.

Mme PIRON démographe réagit d'abord pour souligner que l'échange des données géographiques sur le RIL envisagé dans le texte avec les communes était très attendu. Elle s'inquiète cependant des modalités.

Puis elle s'interroge sur l'incidence des retards engendrés dans la mise en œuvre du projet recensement rénové sur le RIL.

Mme Denel constate que la proposition de loi présentée a bien progressé, mais elle ajoute que le recensement rénové a été présenté comme un apport d'informations plus fraîches, plus rapides or, les prochaines données statistiques ne seront finalement disponibles qu'en 2009.

Au sujet du RIL qui est d'une très grande utilité comme base de sondage pour des enquêtes M.Riandey rappelle que le besoin de bases de sondage, pas seulement pour l'INSEE mais aussi pour la recherche et les autres instituts de statistique avait été évoqué dans le rapport du CNIS réalisé à la suite de l'échange avec la société française de statistique.

Cette possibilité est ouverte par la directive européenne qui doit amener à la révision de la loi informatique et liberté. Le retard est déjà de trois ans, la crainte c'est qu'il s'aggrave du fait du vote tardif de la loi.

Est-il envisagé que sa mise à disposition soit inscrite dans la loi qui va être soumise au parlement ?

Il précise que la décision de réaliser la collecte en seule vague satisfait les démographes qui s'inquiétaient pour des questions de fiabilité scientifique, de communication et de mobilisation qui paraissaient difficiles à réaliser avec une collecte étalée dans le temps.

Il ajoute qu'ils se réjouissent également de la création du comité scientifique et des tests comparatifs, pour les modes de collecte. Il regrette que les résultats des tests en cours ne soient pas disponibles avant le mois de juin et surtout avant le vote de la loi au parlement.

M.Fréville souligne que dans le projet de loi sur la démocratie de proximité on traitera de questions aussi diverses que le devenir des services départementaux d'incendie et de secours et le statut d' élu local, en revanche la transposition de la directive n'a pas été mise dans ce projet de loi.

IV - ESTIMATIONS D'EMPLOIS LOCALISES - ESTEL (M.Grouthier)

M.Grouthier fait le point sur les projets pour 2002 et les années suivantes relatifs au suivi de l'emploi.

A très court terme, seront réalisés le recalage des estimations d'emplois traditionnellement faites aux niveaux régional et départemental sur les données du recensement de 1999, et, la reconstitution de séries du 31 décembre 1989 au 31 décembre 1999 cohérentes avec les RP 90 et 99.

La livraison de ces données au niveau 36 de la nomenclature recalée sur le recensement de 1999 interviendra au début de l'année 2002.

La deuxième étape sur le court terme, mi 2002, c'est la production générale de données au niveau des zones d'études de l'emploi, au moins sur l'emploi salarié.

A l'automne 2002 on devrait disposer à la fois d'une série sur dix ans au niveau départemental et régional, et pouvoir suivre l'emploi au niveau zone d'études de l'emploi.

A moyen terme, autour du projet ESTEL, l'objectif est d'améliorer les données disponibles dans deux directions, d'abord passer d'un rythme annuel à un rythme trimestriel pour la partie de l'emploi qui fait l'objet d'un suivi conjoncturel..

Autre amélioration importante, consolider le dispositif zone d'emploi, en essayant de passer au niveau 36, et surtout améliorer les concepts d'emplois suivis.

Le but serait de pouvoir mettre à disposition au moins deux concepts : le premier sur le volume d'emploi au lieu de travail vu sur l'aspect économique, quelle est la quantité de facteur travail qui a été utilisée dans une zone ; et le second, sur les personnes en emploi estimées au lieu de résidence, dans l'optique de disposer d'informations permettant d'analyser le fonctionnement du marché du travail, l'équilibre population-emploi-chômage.

Pour ce faire, en tenant compte de la mise en place du recensement rénové de la population, l'idée est de s'appuyer sur les DADS rénovées, CLAP, les données complémentaires qui sont pour l'essentiel l'enquête sur les collectivités territoriales, les fichiers de paye de la fonction publique, et l'exploitation à partir de l'automne 2001 de sources administratives complémentaires.

Le projet ESTEL sera une synthèse de l'emploi annuelle, fondée sur l'ensemble des sources administratives qui seront disponibles.

Dans ce cadre, pour compléter la vision des données d'emploi à moyen terme disponibles aux niveaux régional et local, le recensement rénové garde toute sa place au moins sur trois points :

- il servira probablement de calage, car il faudra s'interroger sur la cohérence entre les résultats du système ESTEL en terme de personnes en emploi en lieu de résidence, et le nombre d'actifs ayant un emploi tiré du recensement rénové et voir à quel niveau se fait une réconciliation.

- Il permettra d'éclairer transitoirement ou de façon pérenne un certain nombre de types d'emploi difficiles à repérer dans les sources statistiques. Sur les non salariés, on ne sait pas encore si les sources administratives permettront de fournir des informations à un niveau géographique infra-départemental.

- dans deux dimensions de connaissance de l'emploi, au moins à échéance d'une dizaine d'années, d'une part, les aspects déplacements domicile travail et d'autre part les approches fonctionnelles de l'emploi.

Sur les aspects locaux, le projet ESTEL s'arrêtant au niveau des zones d'emplois, le relais doit être pris en terme de volume d'emplois par CLAP. Au niveau des structures d'emplois étudiées à un niveau géographique fin c'est plutôt l'ensemble DADS et données administratives complémentaires qui devra être mobilisé.

M. Fréville demande si effectivement les relations domicile-travail pourront être étudiées que dans le cadre du nouveau recensement

M.Grouthier répond que les DADS pourraient être utilisées, mais qu'une partie de l'emploi ne s'y trouve pas, et qu'elle n'est pas non plus dans le projet CLAP.

Un certain nombre de traitements de données regroupées seront envisagés, elles devraient permettre de donner un bon comptage de l'emploi.

En revanche, l'affectation précise d'un salarié à un établissement plutôt qu'un autre à partir d'une déclaration regroupée semble difficile à réaliser.

Il réaffirme donc la nécessité de recourir au RRP pour ce type d'informations.

M.Riandey exprime son inquiétude vis-à-vis du recours au RRP pour obtenir ces informations.

A son avis, les navettes domicile travail sont l'un des points faibles du projet de rénovation du recensement, en particulier à cause de l'intercommunalité.

Il explique que les différentes communes d'une zone ne seront pas enquêtées en même temps, cela empêchera de connaître à un moment donné comment circulent les travailleurs d'une zone.

Il ajoute, que même si les DADS ne couvrent qu'en partie le champ des salariés, leur simultanéité est un avantage et que des informations localisées d'une part au lieu de travail, d'autre part au lieu de résidence pourrait être obtenues par ce biais.

M.Riandey espère que ce travail sera mené à terme, puisque qu'il représentait une compensation dans le recul du recensement sur ce point.

M. Grouthier répète qu'une partie du champ n'est pas couverte par les DADS, en particulier les agents de l'État. Le problème des agents de l'État sera traité dans l'opération de sirétisation de la fonction publique.

Par ailleurs, le projet ESTEL étant contraint par le calendrier de CLAP et des DADS, c'est lors d'une première livraison au printemps 2004 de la chaîne DADS rénovée sur la situation au 31 décembre de l'année 2002 que le projet ESTEL pourra tester ou réaliser en vraie grandeur ses premières estimations.

L'objectif visé est une mise sur le marché en 2005 ou 2006, afin d'assurer un raccord de un ou deux ans entre le nouveau système et le précédent et vérifier que les résultats obtenus sont satisfaisants.

Pour ce qui concerne les déplacements domicile – travail, les améliorations attendues sur le regroupement des DADS regroupées devraient permettre d'obtenir des informations plus fiables en terme de déplacements domicile - travail de la population couverte par les DADS. Le recensement reste une source intéressante sur ce thème pour couvrir l'ensemble de la population.

M. Renard se réjouit que le zonage bassin d'emploi soit consolidé. Par contre, concernant la nomenclature sectorielle, il insiste sur le fait la NAF à deux chiffres serait plus pertinente que la NES 36 dans de nombreuses utilisations.

M.Grouthier précise qu'au fur et à mesure de son avancement le projet pourrait évoluer, cela dépendra fortement de la fiabilité obtenue sur les données de base. Il n'est pas exclu de descendre à un niveau plus fin de la nomenclature.

V - AVANCEES EN MATIERE DE DIFFUSION DE DONNEES LOCALES

(M.De Los Santos)

M.De Los Santos aborde la diffusion des données indirectement nominatives du RP99 pour rassurer les utilisateurs en précisant que dès lors que l'offre de l'INSEE « tabulation sur mesure à distance » sera pleinement opérationnelle, beaucoup d'utilisateurs seront convaincus de la facilité d'utilisation de cette procédure d'une part et d'autre part de son efficacité.

Puis, il enchaîne sur les données non indirectement nominatives.

Dans ce domaine, l'objectif de l'INSEE est double, premièrement faciliter massivement l'accès aux données locales en proposant des produits standardisés.

Deuxième orientation, faciliter l'utilisation des données acquises. A cet effet, fournir des produits s'intégrant facilement dans le flux de tâches de l'utilisateur en fournissant des supports électroniques et en portant une grande attention aux problèmes de format de fichier qui sont cédés ou transmis.

En matière de produits standards, M.De Los Santos rappelle que la première réalisation pour le recensement de 1999 c'était les cédéroms.

Par ailleurs, le site internet du recensement a d'abord été alimenté par toutes les informations de la population légale. Ensuite, un petit nombre de données de l'exploitation principale sur tous les échelons géographiques depuis les 36 000 communes jusqu'au niveau France entière ont été mises en ligne, puis un problème technique a provoqué l'arrêt de ce service.

Ce problème est résolu, fin juin le dispositif de diffusion des données de l'exploitation principale sera mis en ligne, tous les tableaux dits « références » et tous les « tableaux dits analyses », à tous les échelons depuis le niveau commune seront disponibles.

On pourra disposer facilement en particulier des tableaux analyses sur une table excel ou par téléchargement en un seul fichier.

Le site du recensement redémarre en juin et à l'automne les tableaux de l'exploitation complémentaire ainsi que les bases de données départementales en format Beyond seront diffusés. Les cartes fixes et les cartes standards le seront probablement vers la fin de l'année.

M. De Los Santos aborde ensuite le projet « Web Données locales ».

L'objectif poursuivi pour ce site c'est :

- l'élargissement de l'offre pour la rendre la plus complète possible en y intégrant toutes les sources de données locales diffusées par l'INSEE, à condition qu'il ne s'agisse pas de données indirectement nominatives ;
- assurer un accès facile
- proposer des produits en formats courants, facilement récupérables ou téléchargeables.

Où en est-on de ce projet ? Le cahier des charges internes est terminé, sa validité est actuellement examinée par une instance compétente de l'INSEE.

Si ce projet est validé, une première mise en ligne et l'ouverture du site pourraient se faire dans deux ans. Une troisième année serait nécessaire pour fournir un site complet, mais naturellement pas figé.

M. Fréville note que l'accès sera facilité, mais il s'interroge sur la tarification.

M. De Los Santos annonce que parmi les produits qui seront disponibles en juin certains seront gratuits.

M. Deschamps s'interroge sur la façon d'acquitter des petites sommes.

Par ailleurs, concernant l'ouverture du site en 2003, il demande si l'INSEE intégrera les évolutions qui interviendront dans l'internet, notamment les changements de logiciels.

Sur les modes de paiement M. De Los Santos répond que la carte bleue peut être utilisée pour payer de petites sommes, mais qu'une autre formule sera proposée, celle du portefeuille électronique.

Mme Denel propose si nécessaire d'aider à obtenir la validation du projet.

Mme Zucker interroge sur la date de sortie des données par IRIS entre 1990 et 1999 qui était promises pour 2000.

M. Royer précise que les IRIS sont un découpage à un niveau de population de 2000 habitants réalisé à l'occasion du recensement de 1999 avec le concours des mairies, puis visé par la CNIL.

Le problème réside dans la reconstitution par IRIS 2000 des données du recensement de 1990. Cette opération nécessite en effet, de confronter les plans par îlots du recensement de 1990 avec ce nouveau découpage et d'affecter autant que possible chaque îlot de 1990 à un IRIS 2000.

L'opération est compliquée, la difficulté porte principalement sur la constitution d'une table de passage îlot 1990/IRIS 2000. Cette table se termine et à partir de septembre la nouvelle version des cédéroms IRIS profil du recensement de 1999 par IRIS qui sera livrée, contiendra les données de l'exploitation complémentaire, mais aussi les résultats du recensement de 1990 en IRIS 2000.

M. Le Gléau signale que certains produits diffusés par ailleurs sous la forme papier ou cédéroms concernant la population légale ne figurent pas sur le site internet, notamment la répartition par tranches de population des communes entre 1000 et 2000 habitants qui a été introduite dans le site internet de la DGCL, parce que la question revenait quotidiennement.

Il demande s'il est envisagé dans les développements d'apporter des améliorations à la diffusion des populations légales.

M. De los Santos rappelle qu'en matière de population légale les premiers résultats disponibles sur les cédéroms évolutions démographiques ou population légale permettent de répondre à ces questions.

Pour ce qui est du site internet, il explique qu'il y a un retard à rattraper. Jusqu'à la fin de l'année la priorité sera mise sur les résultats des exploitations principale et complémentaire, ensuite seulement d'autres produits seront mis à disposition.

VI - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (MME AMIEL)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Marie-Andrée LAUREAT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 25 février 2002** (tél. : 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

- Extrait du rapport du CNIS n° 62 : Avis sur les programmes statistiques 2001
- Avant-projets de programmes statistiques 2002
- Complément à l'avant-projet de programme statistiques 2002 (n°140/D130)
- Note n°62/L001 du 21 mars 2001
- Note n°34/L110 du 18 avril 2001
- Document de travail (organisation pour les enquêtes de recensement dans le cadre du recensement rénové de la population)